



SM d'aménagement des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline (Siren : 253301766)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Macau
Arrondissement	Bordeaux
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	04/06/1969
Date d'effet	04/06/1969

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Mme CHRYSTEL COLMONT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	1 Place de la République
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33460 macau
Téléphone	05 57 88 00 92
Fax	05 57 88 44 05
Courriel	sibv-artigue-maqueline@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	47 213
Densité moyenne	191,63

Périmètres

Nombre total de membres : 3
- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
33	Bordeaux Métropole (243300316)	Métropole
33	CC Médoc Estuaire (243301447)	CC
33	CC Médullienne (243301389)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique Par substitution
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau Par substitution
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer Par substitution
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines Par substitution
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols <i>Item 4 Article L211-7 du code de l'environnement</i> A la carte : La compétence a été conservée par : COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX Par substitution
- Autres actions environnementales <i>Items 3/6/7/9/10/11/12 Article L211-7 du code de l'environnement</i> A la carte : La compétence a été conservée par : COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)